

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : procurations	15 + 3
Date de la convocation :	22.11.2023
Date d'affichage :	22.11.2023

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept du mois de Novembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 15 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN – L. BASECQ - P. CAREY
- S. VAN EECKE - D. DUMONT – C. LEFEBVRE – F. BOULANGER – S. MOUVEAUX – C.
ANNAERT – P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS
- 3 Absents ayant donné pouvoir : P. ALLIOT a N. GUISLAIN – X. DUBOIS à Y. HUTCHINSON - P. PACCOU
à P. CAREY
- 0 Excusés :

Monsieur Pascal VANDEN DORPE a été désigné comme secrétaire de séance.

2023-41 : Pérennisation du dispositif d'aide à l'achat d'équipements de vélos pour les prémesquois

Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE

La commune avait instauré un dispositif d'aide à l'achat d'équipements de vélos pour les prémesquois. Ce dispositif rencontre un véritable succès et s'inscrit pleinement dans la volonté de la municipalité de favoriser l'utilisation de modes doux pour les déplacements courts tout en favorisant la sécurité de ces déplacements. Aussi, il est proposé de pérenniser ce dispositif.

Pour les trajets domicile-travail inférieurs à 5 km, la part de la voiture s'élève à 60 % environ tandis que le vélo reste très minoritaire. Or jusqu'à 5 km, le vélo est plus rapide et supprime les problèmes de stationnement (INSEE 2021), moins polluant et bon pour la santé.

Faire du vélo au quotidien pour ses déplacements domicile-travail, accompagner ses enfants sur le chemin de l'école, ou leurs activités extra-scolaires, faire ses courses... conduit à revisiter son organisation et ses pratiques.

Il faut pouvoir sécuriser le stationnement de son vélo, s'équiper pour se protéger des intempéries ou assurer sa sécurité, adapter son vélo pour l'emport des courses ...

Il est ainsi proposé de renouveler la mise en place une aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien comme suit : liste des accessoires subventionnés :

- Casque,
- Antivol,
- Kit éclairage,
- Porte bébé,
- Remorque enfant,
- Vêtements réfléchissants
- Sacoche, panier

Ce dispositif sera ouvert, sans condition de ressources, à tous les Prêmesquois. La subvention est plafonnée à 30 € / foyer dans la limite de 50 % du montant de la facture et dans la limite des crédits alloués.

La ou les factures doivent être nominatives avec précision de l'adresse du demandeur.

Pascal VANDEN DORPE, adjoint au Maire à l'environnement et au cadre de vie, après avis favorable de la Commission Environnement, cadre de vie et transition écologique et énergétique instruiront les demandes d'aides.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la mise en place d'une aide pour l'achat d'équipements vélo (neufs) pour les Prêmesquois,
- Les dossiers de demande d'aide devront être déposés entre le 1er janvier de l'année N et le 30 novembre N inclus, par mail à mairie@premesques.fr ou en version papier à la Mairie.
- De fixer le montant de l'aide à 50 % du prix TTC des équipements (neufs), avec un plafond fixé à 30 €/ foyer et dans la limite des crédits alloués ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, l'adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier
- Dire que crédits nécessaires sont inscrits chaque année au budget primitif.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

**A Prêmesques, le 30 novembre 2023,
Affiché le 30 novembre 2023
Transmis au contrôle de légalité le 30 novembre 2023,**

**Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON**



**Le Secrétaire de Séance
Pascal VANDEN DORPE**